

# DÉCISION

N° DEC2024-210

**Approuvant la signature avec la société Quadient d'un contrat de location d'une balance pour peser le courrier de la Commune**

**Le Maire de la Ville de Marcoussis,**

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles R. 1617-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 du 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder au changement de la balance pour peser le courrier.

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 -**

Il est conclu avec la société Quadient sise 7, rue Henri Becquerel 92565 RUEIL MALMAISON CEDEX un contrat de location d'une durée de soixante mois portant sur une balance pour peser le courrier de la Commune qui inclus l'option sérénité et le contrat de service.

### **ARTICLE 2-**

Le montant du présent contrat s'élève à 659 euros HT soit 790.80 euros TTC annuel.

### **ARTICLE 3-**

La dépense est imputée à l'article 61358 au service 02005 du Budget de la Ville.

### **ARTICLE 4-**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

### **ARTICLE 5 -**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Marcoussis, le 23 octobre 2024

Le Maire,  
Olivier THOMAS